



MANITOBA 2004

DISCOURS *du* BUDGET



LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI
LES POSSIBILITÉS DE DEMAIN





Discours du Budget 2004 du Manitoba

M. Gregory F. Selinger
Ministre des Finances
Le 19 avril 2004

Ce document peut être consulté

sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html>

Les autres documents sur ce site comprennent :

The 2004 Manitoba Budget Papers,

Le Budget des dépenses du Manitoba de 2004,

Le Budget des recettes du Manitoba de 2004,

Les avantages du Manitoba 2004,

Quarterly Financial Report (le plus récent), et

Highlights of Manitoba's Recent Economic Performance.

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections

de ce document dans des formats différents

destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

Also available in English



Imprimé sur papier recyclé

ISSN 1702-8035

LE DISCOURS DU BUDGET 2004 DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES

UN GOUVERNEMENT À LA MESURE DE NOS MOYENS	2
CONSTRUIRE LE MANITOBA	3
DÉSÉQUILIBRE FISCAL, DURABILITÉ FUTURE	6
SANTÉ	6
ÉDUCATION ET JEUNESSE	10
SOUTENIR LES FAMILLES.....	13
DES COMMUNAUTÉS PLUS SÛRES	15
BÂTIR NOS COMMUNAUTÉS	17
CONSERVATION ET GÉRANCE DE L'EAU	20
L'ÉCONOMIE MANITOBAINE	23
TIRER PARTI DE NOTRE ATOUT ÉNERGÉTIQUE	25
BÂTIR GRÂCE À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION	26
TAXES ET IMPÔTS.....	27
NOTRE PLAN FINANCIER	30
CONCLUSION	31

Les documents suivants sont également offerts :

THE BUDGET PAPERS (en un volume)

Budget Paper A – The Economy

Budget Paper B – Financial Review and Statistics

Budget Paper C – Restoring Fiscal Balance

Budget Paper D – Taxation Adjustments

LES AVANTAGES DU MANITOBA

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, LES POSSIBILITÉS DE DEMAIN

Merci, Monsieur le Président.

J'ai le privilège de vous présenter le Budget 2004 du Manitoba, un budget qui relève les défis d'aujourd'hui tout en mettant à profit notre plan à long terme, à savoir la croissance et la création de nouvelles possibilités.

Le Budget 2004 est un budget équilibré. Il est axé sur les priorités des Manitobains et Manitobaines. Il relève directement les défis auxquels le Manitoba fait face :

- le ralentissement de la croissance économique nationale observé cette année;
- une réduction de 104 millions de dollars du financement accordé par le gouvernement fédéral au système de soins de santé du Manitoba;
- la responsabilité de poursuivre le remboursement de la dette et de l'obligation provinciale découlant des régimes de retraite, tout en protégeant le Fonds de stabilisation des recettes.

Le Budget 2004 poursuit notre plan qui a valu au Manitoba deux améliorations de sa cote de crédit. Au cours des cinq dernières années, nous avons géré le budget de manière judicieuse et à la mesure de nos moyens, en respectant les dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire, en préparant l'avenir et en réduisant les taxes et les impôts, ainsi que la dette et l'obligation provinciale découlant des régimes de retraite.

Pour la première fois depuis 1996, le Budget ne prévoit aucun retrait du fonds de réserve pour les

temps difficiles et continue de consacrer des fonds, soit 96 millions de dollars, au remboursement de la dette et de l'obligation provinciale découlant des régimes de retraite. De plus, le Budget 2004 respecte notre engagement d'alléger les taxes et les impôts de la population manitobaine.

Monsieur le Président, les habitants du Manitoba sont toujours aux prises avec les défis d'une année qui s'est avérée très difficile : la crise résultant de la maladie de la vache folle, une saison d'incendies de forêts qui, sauf une, a été la pire jamais enregistrée dans l'histoire du Manitoba, l'essor soudain du dollar canadien, la sécheresse qui s'est abattue sur les agriculteurs de la province et le bas niveau d'eau qui a eu des conséquences pour Hydro-Manitoba.

Toutes ces pressions ont eu pour effet de ralentir notre économie. Selon les prévisions, l'économie du Manitoba devait s'accroître de 3 % au début de 2003, mais elle affichait une hausse de seulement 1,9 % à la fin de l'exercice. Le taux de croissance nationale a connu une baisse encore plus importante.

Les défis de 2003 ont eu un impact sur tous les Manitobains et Manitobaines, et sur les finances provinciales aussi.

Alors que d'autres provinces ont remis à plus tard l'allègement fiscal qu'elles avaient promis à leurs contribuables ou ont coupé leurs investissements



dans leurs infrastructures et programmes essentiels, nous avons multiplié les efforts afin de tenir les engagements annoncés au cours des quatre budgets précédents.

Tel que promis, la Province a investi dans les priorités de la population manitobaine, à savoir la santé publique, l'éducation et les services de soutien destinés aux enfants et aux familles.

Tel que promis, nous avons réduit de 301 millions de dollars les impôts sur le revenu des particuliers.

Tel que promis, nous avons affecté 480 millions de dollars au remboursement de la dette, y compris 96 millions dans le Budget d'aujourd'hui.

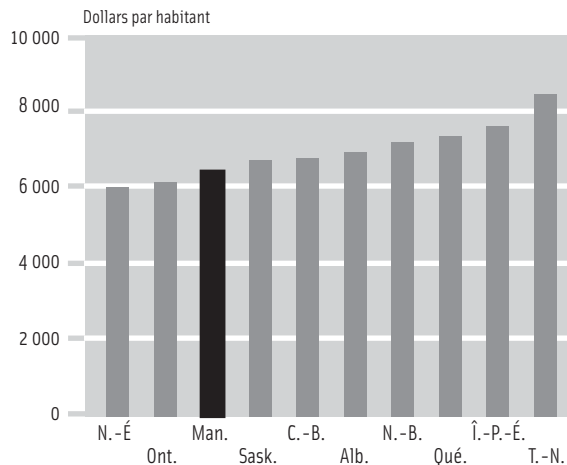
Nous avons tenu nos engagements, car c'est le meilleur investissement que nous pouvons offrir aux Manitobains et aux Manitobaines d'aujourd'hui et de demain.

Un gouvernement à la mesure de nos moyens

Afin de continuer à bâtir l'avenir, le gouvernement doit rester à la mesure de nos moyens. Le Manitoba se classe au troisième rang des provinces canadiennes ayant les dépenses globales par personne les moins élevées.

Le Budget 2004 maintient notre engagement à vivre selon nos moyens, et ce, en introduisant de nouvelles mesures pour réduire les frais d'administration, tout en maintenant les services de première ligne.

Dépenses totales par province 2003 - 2004



Sources : Statistique Canada et les états financiers des gouvernements provinciaux mis à jour en milieu d'exercice.

Le Budget 2004 met en branle un plan visant à éliminer 400 postes gouvernementaux, ce qui permettra d'épargner plus de 30 millions de dollars en salaires et dépenses connexes. Nous prévoyons réaliser ces économies par attrition, et non en effectuant des mises à pied. De plus, tous les ministères ont reçu la directive de réduire leurs dépenses discrétionnaires jusqu'à un maximum de 7 %.

Nous croyons qu'il faut respecter les conventions collectives établies avec les employés du secteur public. En même temps, nous préconiserons des coûts salariaux modérés, conformes au faible coût de la vie au Manitoba.

Dans le Budget 2004, 12 ministères, soit la majorité, réduisent leurs dépenses ou les maintiennent au-dessous du taux de l'inflation.

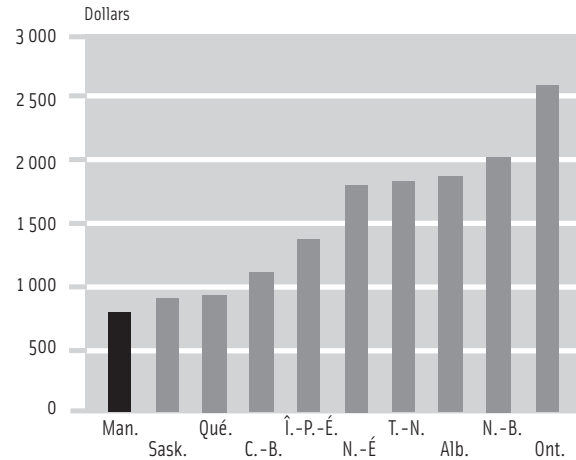
Le Budget 2004 présente un certain nombre d'efficiences nouvelles ou continues :

- les coûts d'emprunt de la province, lesquels figurent parmi les plus bas du pays, seront de nouveau réduits de 32,5 millions de dollars;
- la Division des permis et immatriculations et la Société d'assurance publique du Manitoba seront dorénavant sous le même toit, ce qui permettra de réduire les services administratifs qui font double emploi et d'améliorer le service à la clientèle;
- les sanctions imposées en cas de non-paiement de taxes ou d'impôts autonomes seront plus élevées;
- la vente et la location des terres domaniales seront régies par un seul organisme;
- des services administratifs, financiers et de la technologie de l'information seront regroupés.

Un comité de gestion des dépenses internes continuera de travailler conjointement avec les ministères pour examiner l'ensemble des dépenses gouvernementales en vue de multiplier les économies.

Les sociétés de la Couronne du Manitoba jouent un rôle important pour que notre province reste abordable. Hydro-Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba offrent toutes deux aux consommateurs des services de grande qualité, fiables et peu coûteux. Des études indépendantes démontrent que les coûts de nos services publics figurent parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Tarifs d'assurance automobile moyens par province, 2003



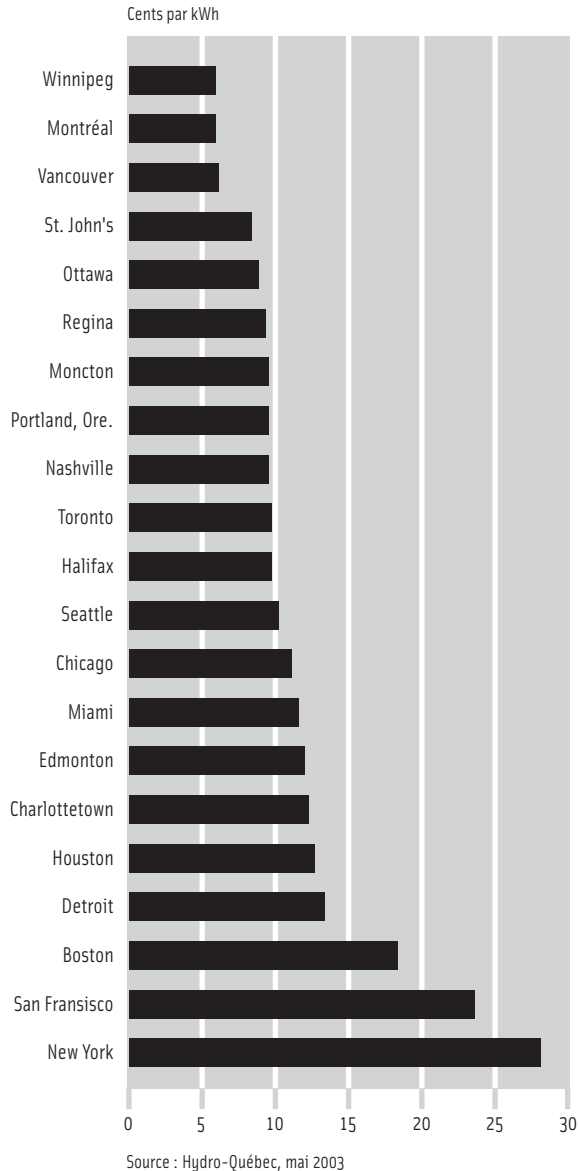
Source : Association des consommateurs du Canada, septembre 2003

Construire le Manitoba

Nos priorités d'infrastructure ont été, jusqu'à maintenant, la santé, l'éducation, la réfection des routes, la revitalisation des communautés et des centres-villes et la gestion de l'eau.

Comme première tâche, nous nous sommes concentrés sur le réaménagement stratégique des établissements de santé à l'échelle de la province. Le Centre régional de santé de Brandon est devenu un établissement à la fine pointe de la technologie grâce à un projet de réaménagement qui vient de se terminer, et un important projet d'agrandissement du Centre des sciences de la santé de Winnipeg est en cours. De Steinbach à Swan River, de Pinawa au Pas, nous avons

Tarifs d'hydroélectricité résidentiels moyens Villes de l'Amérique du Nord



fait d'importants investissements en vue de moderniser les établissements de santé et d'améliorer le matériel diagnostique essentiel.

Avec les ressources prévues dans le Budget 2004, plus de 288 millions de dollars ont été affectés au financement des immobilisations des écoles publiques depuis 1999, soit presque le double du financement accordé au cours des cinq années précédentes. Cette aide financière a permis la réalisation de 33 projets d'agrandissement ou de rénovation importants, ainsi que la construction de 11 écoles de remplacement et de 8 nouvelles écoles, dont des établissements scolaires à Winkler, Mitchell, Norway House, Gimli, East Selkirk et Winnipeg.

Depuis 1999, des projets d'amélioration des immobilisations ont été entrepris dans tous les campus du Manitoba. La troisième phase du campus du centre-ville du collège Red River est terminée. À l'Université du Manitoba, on poursuit la construction du nouveau centre du génie et des technologies de l'information, d'une valeur de 52 millions de dollars, et du Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels, dont les coûts s'élèveront à 25 millions de dollars. Des discussions sont en cours relativement au réaménagement du collège communautaire Assiniboine à Brandon.

Notre contribution de 50 millions de dollars à la campagne *Building on Strengths* de l'Université du Manitoba, la plus importante campagne de levée de fonds de l'histoire du Manitoba pour l'enseignement postsecondaire, a aidé à obtenir un montant supplémentaire de 187 millions de dollars du secteur privé, pour un total de 237 millions de dollars.

Nous négocions actuellement un nouveau programme d'infrastructure Canada-Manitoba, axé principalement sur les régions rurales et du Nord, qui fournira de nouvelles ressources de la part de chaque ordre de gouvernement afin de répondre aux besoins vitaux en matière d'infrastructure partout dans la province.

Afin de mieux répondre aux besoins en matière d'infrastructure actuels et futurs, nous avons adopté les mesures suivantes. À compter de minuit le 30 avril, le taux d'imposition sur le carburant diesel concordera avec celui de la taxe sur l'essence. Ce nouveau taux demeure le moins élevé de toutes les provinces, sauf une.

Les droits d'immatriculation des véhicules augmenteront de 23 dollars à compter du 1^{er} juillet et, dès juillet, une taxe supplémentaire sera ajoutée aux transferts fonciers dont la valeur est supérieure à 200 000 dollars. Ces mesures produiront 9,5 millions de dollars au cours de l'exercice actuel.

Nous sommes actuellement dans la troisième année d'un programme quinquennal de construction routière qui s'élève à 600 millions de dollars et qui a permis, déjà, d'améliorer et de rendre plus sécuritaires les routes partout au Manitoba. Le Budget 2004 poursuit cet engagement, en affectant 10 millions de dollars à la prochaine période de construction des routes et 10 millions à la période suivante.

Ce faisant, l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne sera terminé un an plus tôt, soit en 2006; une réfection majeure du revêtement de sections importantes de la route 6 à partir de la région

d'Entre-les-Lacs jusque dans le Nord du Manitoba débutera cet été; et l'élargissement à quatre voies de la route périphérique au nord-est de Winnipeg et de la route 59 Sud se poursuivra au cours des trois prochaines années.

Depuis 1999, 45 collectivités du Nord se sont vues doter d'installations permettant un meilleur traitement de l'eau potable et des eaux usées. Le Budget 2004 continuera d'investir dans des initiatives de gestion de l'eau et d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Budget 2004 poursuit les investissements requis dans la première phase de l'initiative d'élargissement du canal de dérivation. Jusqu'à maintenant, le Canada et le Manitoba se sont engagés à accorder un montant total de 240 millions de dollars au financement de cette initiative. Une fois terminé, ce projet de 660 millions de dollars protégera notre capitale contre des inondations à récurrence de 700 ans.

Afin de donner suite aux recommandations émises en août dernier par la Commission de protection de l'environnement, la Province, la Ville de Winnipeg et le gouvernement fédéral ont récemment conclu une entente de 72 millions de dollars visant à améliorer le traitement des eaux d'égout de Winnipeg, protégeant ainsi la santé de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. La même entente tripartite prévoit la construction du passage inférieur du boulevard Kenaston ainsi que la création d'un réseau de transport en commun rapide à Winnipeg.

Déséquilibre fiscal, durabilité future

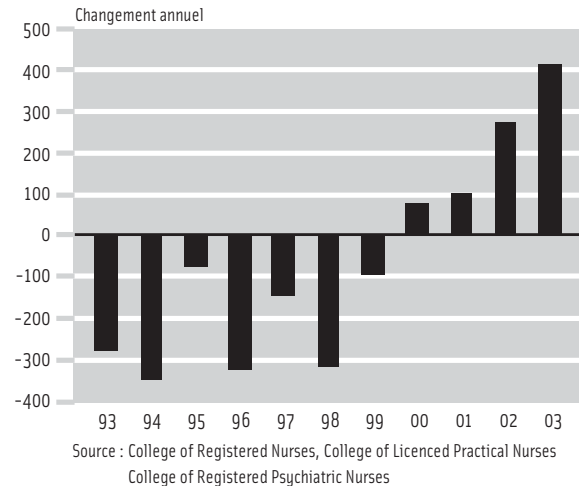
Monsieur le Président, le Conference Board du Canada indique que l'Alberta et le gouvernement fédéral enregistrent des soldes excédentaires au cours des dix prochaines années, alors que l'ensemble des provinces ont de la difficulté à financer leurs programmes de santé et d'éducation, et que les administrations locales pourraient se retrouver devant un grave déficit infrastructurel. Selon le Conference Board, dans ces circonstances, le système national de soins de santé deviendra non viable.

Notre première priorité est de chercher à créer un nouveau partenariat financier avec le gouvernement fédéral en matière de santé. Une fois que sera en place une nouvelle entente durable concernant l'orientation immédiate et à long terme des soins de santé, nous pourrons alors commencer à combattre le grave déficit infrastructurel auquel font face les administrations municipales.

Ici au Manitoba, la Ville de Winnipeg a fait de grands efforts pour que cette question urgente soit comprise à l'échelle nationale. Le Manitoba est unique parmi les provinces car il partage une portion de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés avec les municipalités. Le montant partagé équivaut à 0,05 \$ en taxes perçues par litre d'essence.

Dans l'ensemble, en 2004, le Manitoba accordera à la Ville de Winnipeg 140 millions de dollars en subventions et revenus de transfert. Le gouvernement fédéral accordera environ 11 millions de dollars.

Personnel infirmier en activité



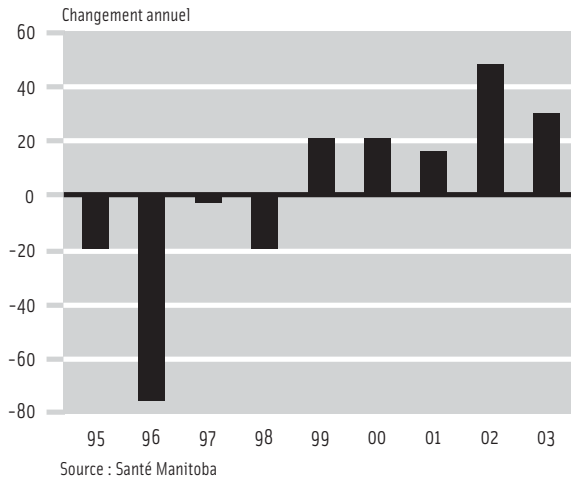
Une fois que nous aurons un nouvel accord sur le financement futur des soins de santé, nous serons heureux de travailler conjointement avec le gouvernement fédéral et les municipalités du Manitoba afin d'attaquer de front le dossier des besoins en infrastructure.

Santé

La viabilité du système de soins de santé est un défi de taille à relever et c'est pour cette raison que nous continuons à chercher un partenariat durable et significatif avec le gouvernement fédéral.

Depuis 1999, un engagement provincial sans précédent a aidé à stabiliser un système de soins de santé qui risquait de connaître une grave pénurie de personnel infirmier et de médecins, de même qu'une détérioration des hôpitaux et de l'équipement diagnostique.

Gain ou perte nets de médecins au Manitoba 1995-2003



- Nous avons triplé le nombre de diplômés en soins infirmiers au Manitoba, en grande partie grâce à la reprise du programme de diplôme d'infirmières autorisées.
- Comme le nombre de praticiens autorisés a augmenté de presque 7 % au cours des cinq dernières années, le Manitoba dispose maintenant de plus de médecins que jamais au cours de la dernière décennie.
- Le nouveau Centre régional de santé de Brandon vient d'ouvrir ses portes. Cet hôpital moderne offrira des services aux patients de l'Ouest du Manitoba pendant des décennies.
- Nous disposons maintenant, ici même au Manitoba, d'équipement médical de pointe comme le premier scalpel gamma au Canada.
- De même, des collectivités comme le Pas, Selkirk et Steinbach ont maintenant accès à des tomodensitomètres dans leurs hôpitaux locaux.

Selon la Cancer Advocacy Coalition of Canada, les délais d'attente au Manitoba sont parmi les plus courts au Canada pour le traitement de certaines formes de cancer. Ces délais ont diminué de moitié depuis 1999.

L'Association canadienne du diabète a reconnu le Manitoba comme ayant l'un des meilleurs programmes de traitement au Canada.

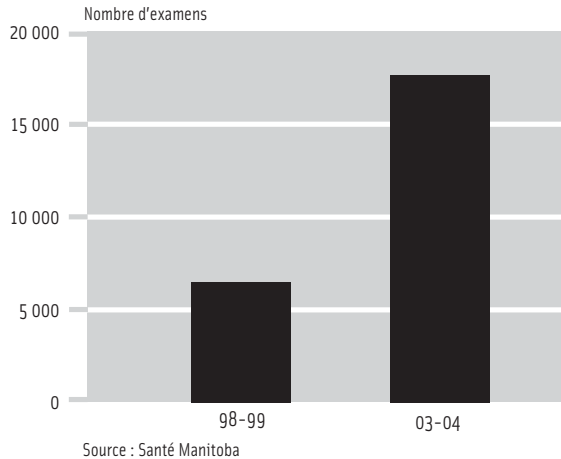
L'Association canadienne des radiologistes a constaté qu'au Manitoba, le délai d'attente pour une IRM est l'un des plus courts au Canada.

Nous avons accompli ces progrès alors que l'engagement du gouvernement fédéral envers le régime d'assurance-maladie a continué de diminuer. À l'heure où Ottawa enregistre d'importants surplus, on prévoit que la contribution du gouvernement fédéral au financement du système de soins de santé diminuera cette année au point de ne représenter que 16 % des coûts totaux, bien en deçà des 25 % que recommandait le Rapport Romanow.

Le système des soins de santé dans son ensemble verra son financement augmenter de 5,2 % dans le Budget 2004, soit la plus importante augmentation parmi tous les ministères. Cependant, étant donné que les coûts de prestation des soins de santé à la population du Manitoba continuent de croître beaucoup plus vite que les ressources disponibles, nous ne pouvons plus continuer à fonctionner de la même façon.

Nous continuerons à réaffecter aux soins de première ligne une partie des ressources qui étaient consacrées à l'administration des offices régionaux de la santé.

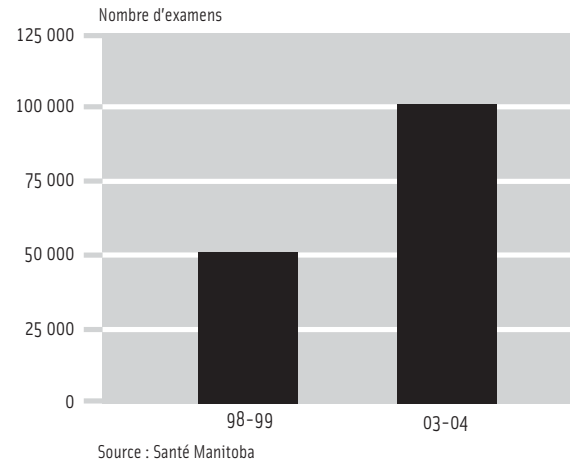
IRM



Notre régime d'assurance-médicaments couvre les coûts des médicaments pour les Manitobains nécessiteux. Au cours des cinq dernières années, les coûts de cet important programme ont plus que doublé : le budget de cette année est de 177,5 millions de dollars. En plus d'augmenter le financement, nous prenons des mesures pour contrôler l'escalade des prix des médicaments.

L'utilisation de médicaments génériques sera encouragée. En outre, nous examinerons les meilleures pratiques d'autres provinces pour que le médicament le plus efficace et le moins cher soit couvert lorsque cela est possible. Comme au cours des années précédentes, les franchises vont augmenter de 5 %. De même, l'ajout de deux niveaux de franchise permettra de répartir les coûts plus équitablement. En prenant ces mesures maintenant, nous pouvons faire en sorte que le régime d'assurance-médicaments demeure accessible aux

Tomodensitomètres



Manitobains et Manitobaines qui en ont besoin.

Les Manitobains et Manitobaines veulent que leurs êtres chers reçoivent rapidement les soins dont ils ont besoin. Le Budget 2004 prévoit des ressources pour réduire les délais d'attente, améliorer le service dans les salles d'urgence et faire en sorte qu'il y ait suffisamment de professionnels de la santé.

Le présent budget contient des investissements et des réformes stratégiques qui permettront d'améliorer les soins aux patients et de continuer à édifier un système qui soit plus efficient à long terme. Notons :

- le premier appareil d'imagerie par résonance magnétique à l'extérieur de Winnipeg, qui sera situé au Centre régional de santé de Brandon;
- un plus grand nombre d'opérations cardiaques afin de répondre à la demande;

- du personnel supplémentaire dans les salles d'urgences afin de réduire les délais d'attente;
- un meilleur accès aux omnipraticiens et une meilleure diffusion des renseignements sur la santé;
- des traitements de dialyse plus près des patients du Nord du Manitoba.

Grâce à l'Initiative d'expansion des collèges, cinq millions de dollars ont été investis annuellement depuis l'an 2000 dans l'expansion des programmes d'études offerts aux professionnels de la santé. Nous avons utilisé le fonds de recrutement de personnel infirmier et de maintien des effectifs pour ramener des centaines d'infirmières et d'infirmiers au Manitoba. Cette année, nous réaffecterons une partie de ce fonds à une nouvelle expansion de notre programme très réussi de diplôme en soins infirmiers et à l'augmentation des possibilités offertes aux Manitobains et Manitobaines qui veulent faire carrière dans le domaine des soins de santé.

Le Budget 2004 prévoit un investissement de ressources pour former plus de personnel infirmier à l'échelle de la province. Les infirmières auxiliaires des régions rurales du Manitoba se verront offrir la possibilité de devenir des infirmières autorisées. Les personnes qui veulent de nouveau exercer la profession infirmière recevront de l'aide pour mettre leurs compétences à jour.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de tests diagnostiques comme les imageries par résonance magnétique, les tomodensitogrammes et les échographies a presque doublé et, dans certains cas, triplé. Plus que jamais, les Manitobains et Manitobaines ont accès à la technologie médicale de

pointe. Pour continuer sur cette lancée, le Budget 2004 prévoit des ressources pour améliorer la formation des professionnels des services de diagnostic.

Par ailleurs, les Manitobains et Manitobaines prennent leur propre santé plus en charge, ce qui est également important pour la viabilité du système de soins de santé. Mettre l'accent sur un mode de vie sain aidera à long terme à réduire les coûts du système de soins de santé en augmentant le bien-être des habitants de la province.

Les Manitobains et Manitobaines tireront également profit de la subvention fédérale-provinciale de 3,9 millions de dollars accordée pour l'agrandissement du centre Kinsmen Reh-Fit. Cet établissement regroupe sous un même toit des soins médicaux, des activités de conditionnement physique et un service de diététique.

Nous croyons que le gouvernement devrait aider à promouvoir un mode de vie sain dès les premières années. À cette fin, le Groupe de travail sur la condition physique et la santé chez les jeunes tiendra des consultations publiques dans toute la province pour recueillir des suggestions visant à améliorer la nutrition chez les jeunes et à augmenter les niveaux d'activité physique de ces derniers.

Dans le récent budget fédéral, on a annoncé l'augmentation des fonds destinés à l'immunisation. Notre gouvernement s'est engagé à augmenter l'utilisation des vaccins pour prévenir les maladies infantiles graves.

À la suite des recommandations du Groupe de travail tripartite sur la fumée secondaire du tabac, le ministre

de la Vie saine a fait preuve de leadership en déposant le Projet de loi 21, la *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs*. Grâce à cette loi, le Manitoba sera la première province canadienne où il est interdit de fumer à l'intérieur à partir du 1^{er} octobre 2004.

Selon Santé Canada, de janvier 2001 à juin 2003, la consommation de tabac au Manitoba a diminué d'environ 19 %. Afin de décourager celle-ci davantage, le taux d'imposition sur le tabac augmentera de 2 cents la cigarette à partir de ce soir à minuit.

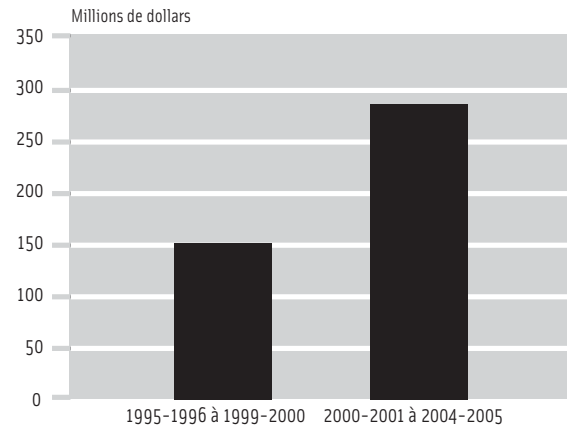
Éducation et Jeunesse

Pour créer les possibilités de demain, nous devons commencer par un engagement solide envers l'éducation et nos jeunes. Cet engagement demeure un élément clé de notre stratégie de croissance économique.

Depuis 1999, nous avons travaillé en partenariat avec les parents, les enseignants et les collectivités pour fournir un financement stable aux écoles, améliorer l'efficacité de l'administration des écoles publiques et moderniser l'infrastructure scolaire.

Plus tôt cette année, nous avons annoncé notre intention d'accroître le financement des écoles de 17,6 millions de dollars, soit une augmentation de 2 %. C'est la cinquième année consécutive que notre gouvernement respecte son engagement de faire correspondre son financement des écoles au taux de la croissance économique, ce qui se traduit par une augmentation totale de 105 millions de dollars.

Financement d'immobilisations Écoles publiques



Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

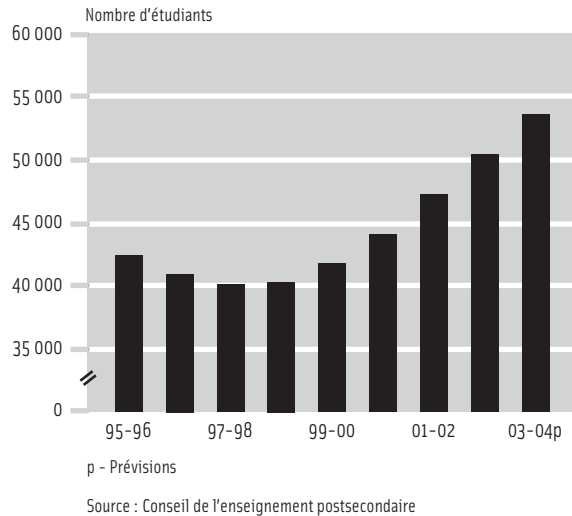
De nouvelles ressources seront affectées aux domaines suivants :

- la réussite scolaire des Autochtones;
- l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux, qui a augmenté de près de 25 % depuis 1999-2000;
- les programmes d'anglais langue seconde;
- le counselling et l'orientation;
- l'aide aux bibliothèques.

Dans le Budget 2004, nous consacrons de nouvelles ressources à une initiative s'étendant sur plusieurs années pour améliorer les programmes d'études et les options de cours de formation professionnelle au secondaire, ce qui permettra de favoriser les possibilités d'apprentissage et d'établir des liens plus solides avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs.

Les nouvelles ressources prévues dans le Budget 2004 nous permettront de mettre un accent accru sur la

Total des inscriptions - Collèges et universités De 1995-1996 à 2003-2004p



citoyenneté et d'offrir aux élèves de nouveaux outils leur permettant de comprendre leur rôle de participants actifs à la société.

Des ressources seront également affectées à la création d'un Institut des enseignants à l'Assemblée législative du Manitoba afin que les enseignants puissent en apprendre davantage sur la démocratie parlementaire et utiliser dans la salle de classe l'expérience et les connaissances acquises.

Monsieur le Président, l'allègement fiscal destiné aux propriétaires fait partie de notre investissement dans l'éducation. Nous avons réduit les impôts fonciers en matière d'éducation chaque année en augmentant le crédit d'impôt et en diminuant la taxe résidentielle d'aide à l'éducation.

Au cours des années 1990, la valeur des propriétés est restée stable alors que les impôts fonciers en matière d'éducation ont augmenté de 66 % en moyenne. Aujourd'hui, cette situation s'est inversée : la valeur des propriétés connaît une forte croissance alors que les impôts fonciers sont stables. Pour la plupart des habitants du Manitoba, les réductions provinciales des impôts fonciers en matière d'éducation ont entièrement compensé l'augmentation des taxes relatives aux divisions scolaires. En tenant compte du budget d'aujourd'hui, la réduction des impôts fonciers en matière d'éducation depuis 1999 s'élève à 92 millions de dollars.

Malgré les défis de l'année dernière, le Budget 2004 comporte une réduction additionnelle de 10 millions de dollars de la taxe résidentielle d'aide à l'éducation. En 2004, cette réduction permettra aux propriétaires d'économiser 40,50 \$ pour une maison évaluée à 125 000 dollars, ce qui porte l'économie totale d'impôt à ce chapitre, depuis 2001, à 159 \$ pour la même maison.

Le crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation fournit 179 millions de dollars en aide aux propriétaires et aux locataires pour réduire leurs impôts fonciers. L'année prochaine, nous avons l'intention de transférer directement aux divisions scolaires 100 millions de dollars en crédits d'impôts fonciers. À des fins de transparence et d'équité à l'endroit des propriétaires dans le cadre de ce transfert, il importe que les particuliers concernés ne souffrent d'aucune réduction des avantages prévus. Ce changement permettra une meilleure reddition de comptes en matière de financement de l'éducation par la Province.

Au cours de notre premier mandat, nous avons permis aux agriculteurs manitobains d'économiser sept millions de dollars en réduisant le fractionnement des terres agricoles de 30 % à 26 %.

Pendant notre deuxième mandat, nous nous sommes engagés à réduire de 20 % l'impôt foncier en matière d'éducation sur les terres agricoles.

En 2005, l'impôt foncier en matière d'éducation sur les terres agricoles sera réduit de 5 % dans un premier temps. Nous organiserons des consultations afin de déterminer la meilleure manière de tenir cet engagement.

Grâce au Budget 2004, nous continuerons à avoir des droits de scolarité postsecondaires parmi les plus abordables au Canada, nous offrirons de nouveaux programmes ou développerons des programmes existants, nous ferons des investissements essentiels dans l'infrastructure et nous augmenterons les possibilités d'éducation offertes à tous les Manitobains et Manitobaines.

Depuis 1999, nous avons accompli d'énormes progrès :

- les inscriptions dans les universités ont augmenté de 28 %;
- les inscriptions dans les collèges ont augmenté de plus de 30 %;
- les inscriptions dans les programmes d'apprentissage ont augmenté de 18 %;
- le nombre d'étudiants en soins infirmiers a triplé;
- il y a eu un accroissement d'effectif de presque 1 000 étudiants dans les programmes de formation de haute technologie dans les domaines de l'aérospatiale et des sciences de la vie.

En l'an 2000, les droits de scolarité ont été réduits de 10 % et ont été maintenus à ce niveau au cours des quatre dernières années. Le présent budget maintient la réduction des droits de scolarité pour la cinquième année consécutive, améliorant ainsi l'accessibilité aux études tout en aidant les étudiants à éviter un fardeau d'endettement excessif.

L'aide financière totale accordée aux collèges et aux universités dans le Budget 2004 augmentera de 3,5 %.

De nouvelles ressources seront affectées :

- à l'Initiative d'expansion des collèges communautaires, afin de continuer à accroître les possibilités en éducation;
- au Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire, pour stimuler l'élaboration de nouveaux programmes;
- au programme Accès, pour aider les personnes à qui on a traditionnellement imposé des obstacles à leur intention de poursuivre des études collégiales ou universitaires.

Plus tôt cette année, nous avons déposé un projet de loi visant à faire du Collège universitaire du Nord un établissement d'enseignement postsecondaire du Manitoba. Aujourd'hui, notre gouvernement va de l'avant en accordant un nouveau soutien à ce collège.

Le Collège universitaire du Nord rendra l'éducation postsecondaire plus accessible aux habitants du Nord en leur offrant des cours plus près de chez eux et en faisant en sorte que les Autochtones et les autres habitants du Nord participent pleinement à la gestion de ce nouvel établissement.

Des fonds seront également alloués à l'Initiative de formation professionnelle en hydroélectricité dans le Nord afin que les résidents autochtones du Nord puissent mieux profiter des possibilités de formation et d'emploi découlant des aménagements hydroélectriques.

Nous affecterons 200 000 dollars à la formation des Manitobains et Manitobaines en vue des possibilités d'emploi liées à l'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Nous prévoyons d'importantes nouvelles ressources pour les bourses d'études des cycles supérieurs afin de stimuler la recherche universitaire au Manitoba. Cet investissement nous permettra de retenir ici nos meilleurs étudiants et de favoriser des travaux de recherche qui soutiendront la croissance économique et la prospérité dans la province.

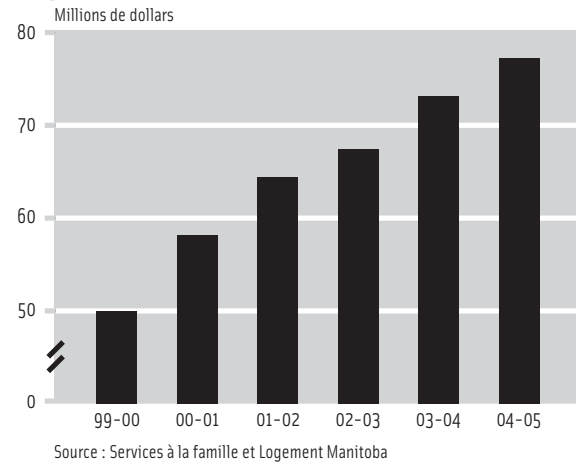
Soutenir les familles

Monsieur le Président, nous savons qu'investir en faveur des jeunes enfants produit des résultats positifs, tant pour nos enfants que pour la société tout entière.

Le Budget 2004 affecte de nouvelles ressources à Enfants en santé Manitoba pour deux programmes, soit Priorité aux bébés et le Programme d'intervention précoce. Ces programmes fournissent des ressources importantes aux familles à faible revenu qui ont de très jeunes enfants.

En outre, nous affectons de nouvelles ressources au programme Développement de la petite enfance francophone, afin que la communauté francophone

Dépenses consacrées aux services à l'enfance



puisse élaborer des programmes appropriés sur les plans culturel et linguistique.

Nous allouons de nouvelles ressources pour augmenter le nombre de tests de mesure du développement de la jeune enfance, dans le but d'aider les divisions scolaires à mesurer le développement des enfants manitobains avant leur entrée en première année.

Nous prévoyons également accorder un soutien à la nouvelle Initiative de thérapie pédiatrique, mise sur pied afin que les enfants aient plus rapidement accès à des services tels que les services d'orthophonie.

Le Manitoba a une longue tradition de soutien aux efforts de Centraide. De fait, nous sommes la seule province canadienne à en couvrir les coûts d'administration. J'ai le plaisir d'annoncer que le Budget 2004 renforce le soutien accordé aux organismes Centraide de la province, en assurant

Soutenir les familles

Au cours des cinq dernières années, la province a démontré son engagement envers les familles en allouant 26 millions de dollars supplémentaires aux services de garde d'enfant et plus de 58 millions aux programmes de développement du jeune enfant. Cet engagement a pris la forme des mesures suivantes, entre autres :

- le financement de 3 500 places de garderie;
- une augmentation de 51 % du financement des garderies, répartie sur 5 budgets;
- l'établissement de 26 centres parents-enfants afin d'améliorer les soutiens offerts aux parents;
- un appui au programme Bébé en santé destiné aux nouvelles mères et l'allocation d'un supplément nutritionnel pour les femmes enceintes ayant un faible revenu.

que chaque dollar donné est consacré à d'importants services communautaires.

Le Bureau du protecteur des enfants a récemment effectué une révision du système de refuges d'urgence des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg. À la suite de cette révision, le gouvernement a réagi rapidement en entreprenant l'élimination graduelle des services de refuge pour les enfants plus jeunes; de plus, nous avons déjà entrepris un processus de mise en œuvre pour améliorer les services en milieu familial destinés aux enfants qui les reçoivent.

Monsieur le Président, au cours des années 1990, le financement alloué aux personnes handicapées a

été réduit considérablement, ce qui a entraîné une diminution des services et de la qualité de vie pour un certain nombre de Manitobaines et de Manitobains. Ce gouvernement a pris des mesures correctives.

Nous avons nommé un ministre responsable des Personnes ayant un handicap et créé le Bureau des personnes handicapées, qui sert de centre de coordination des politiques touchant les personnes handicapées, en facilitant des consultations concrètes avec la communauté des personnes handicapées et en traitant les questions qui leur sont importantes. Le Budget 2004 prévoit une augmentation de 12,3 millions de dollars, soit 11 %, du soutien accordé au Programme d'aide à la vie en société, qui aide les personnes handicapées à vivre au sein de la communauté.

Au cours des années 1990, le salaire minimum au Manitoba n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Depuis 1999, nous avons augmenté le salaire minimum de 16,7 %. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en augmentant le salaire minimum à sept dollars l'heure le 1^{er} avril 2004, nous avons rétabli le pouvoir d'achat du salaire minimum pour les travailleurs, les étudiants et les familles à faible revenu.

Nos efforts visant le réaménagement et la revitalisation des quartiers, particulièrement ceux du centre-ville de Winnipeg, ont suscité un regain de fierté dans bon nombre de communautés. Dans certains quartiers, la valeur des maisons a augmenté de plus de 60 %.

Au cours des quatre dernières années, nous avons consacré 12 millions de dollars au Programme d'aide à l'accès au logement dans les quartiers, afin d'aider

les communautés à améliorer leur parc de logements et les propriétaires et les locataires à faible revenu à accéder à des logements à prix abordable.

Les gouvernements du Canada et du Manitoba accordent chacun 25,4 millions de dollars sur cinq ans au Programme de logement à prix abordable - dont six millions seront affectés au logement dans les régions du Nord. Par ailleurs, nous avons doublé à deux millions de dollars la contribution provinciale au Programme d'aide à la remise en état des logements.

Depuis 1999, des engagements ont été pris pour la construction, la rénovation ou la réparation de plus de 2 100 maisons au Manitoba en vertu du Programme d'aide à l'accès au logement dans les quartiers et du Programme de logement à prix abordable.

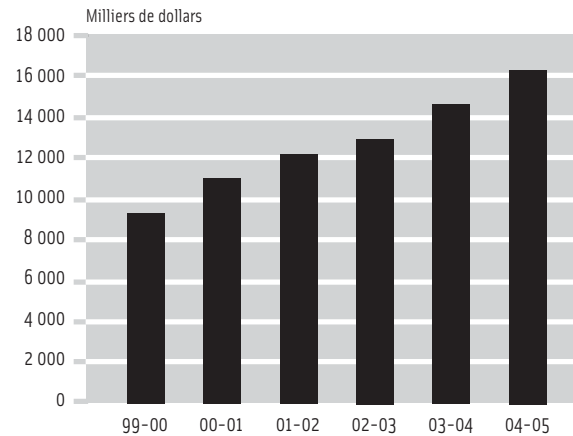
Des communautés plus sûres

Logements de qualité, soutien pour les enfants et les familles, quartiers dynamiques, communautés privilégiant la sécurité - ce sont là des composantes importantes d'une vie saine.

Lorsque nous sommes entrés en fonctions en 1999, les problèmes de criminalité, comme le vol d'automobile et les incendies criminels, étaient croissants. Le crime organisé avait un nouveau visage depuis l'arrivée au Manitoba des Hells Angels en 1997.

Notre gouvernement s'est immédiatement attaqué à ces problèmes complexes, en adoptant une démarche globale axée sur la lutte contre le crime et l'amélioration de la sécurité publique.

Dépenses consacrées aux poursuites judiciaires



Source : Finances Manitoba

Notre démarche se traduit par des ressources plus importantes pour les services de police et les procureurs, par de nouveaux outils d'application de la loi pour les organismes responsables de l'exécution des lois et par une plus grande concentration sur des programmes de prévention efficaces.

En outre, nous avons financé la première unité de lutte contre le crime organisé au Manitoba et fermé plus de 50 lieux où on se livrait à des activités illégales, telles l'inhalation de substances intoxicantes, la consommation de drogues et la prostitution.

Nous avons mis en œuvre de nouvelles stratégies pour combattre le vol d'automobile et la conduite avec facultés affaiblies, et mis sur pied le programme Lighthouses, un programme efficace qui offre aux jeunes une alternative saine à la rue. Le Budget 2004

Renforcer les communautés – Affronter la pauvreté

En date du mois de janvier 2004, la Province :

- a entièrement restauré la Prestation nationale pour enfant pour les familles ayant des enfants de moins de 18 ans, ce qui a permis de rendre 13,7 millions de dollars aux familles manitobaines ayant un faible revenu;
- a augmenté le soutien accordé aux bénéficiaires de l'aide financière générale et aux personnes handicapées;
- a augmenté les exemptions de gains pour les familles ayant des enfants et recevant une aide au revenu;
- a augmenté le soutien à la formation de un an à deux ans pour les parents célibataires ayant des enfants de moins de six ans;
- a réussi à diminuer de manière importante le nombre de cas d'aide au revenu par rapport à il y a dix ans.

L'élimination de la récupération de la Prestation nationale pour enfant, et le libre accès aux nouvelles prestations fiscales pour enfants par les familles ayant des enfants et recevant une aide au revenu, ont permis à ces familles d'améliorer leur situation financière de 15 à 20 % par rapport aux années 1990.

prévoit des ressources pour la mise sur pied de cinq nouveaux lieux-phares du programme Lighthouse.

Notre démarche signifie que nous reconnaissons le besoin d'affecter plus de ressources aux premières lignes, et le Budget 2004 continue d'investir dans les initiatives entreprises depuis 1999.

Nous luttons contre le crime organisé :

- en soutenant la nouvelle unité de lutte intégrée contre le crime organisé, ainsi que la Section de sensibilisation aux bandes de rues de la GRC;
- en finançant la GRC de façon à lui permettre de poursuivre ses activités avec un effectif complet – portant à 70,2 millions de dollars le total du soutien accordé aux services policiers provinciaux, soit une augmentation de 26% depuis 1999;
- en renforçant la collaboration entre les services de police, les procureurs et les Services correctionnels par le truchement de la Section de lutte contre le crime organisé et les délinquants à risque élevé, dont l'objectif est de mettre fin aux activités des bandes et des agresseurs.

Le ministère de la Justice vient d'entreprendre des consultations en profondeur avec plus de 24 grandes entreprises qui ont recours à un service de sécurité interne. Le ministère travaille à l'élaboration d'une politique de réglementation de ce secteur nouveau et complexe, laquelle politique inclurait des normes d'emploi et de formation.

Nous avons également eu comme priorité majeure de soutenir nos procureurs. À cette fin, nous avons augmenté le budget des poursuites judiciaires de 67 % depuis 1999. Le Budget d'aujourd'hui prévoit des ressources supplémentaires pour l'ajout d'un autre poste de procureur de niveau supérieur pour les causes se rapportant à des enfants victimes.

Dans le Budget 2004, nous poursuivons sur cette lancée en accordant des ressources accrues aux services de

police et aux services d'incendie, en consolidant les partenariats avec la communauté et en soutenant les groupes à risque élevé. Ce budget prévoit :

- de nouvelles ressources pour les Services de police dakota-ojibway, ainsi que pour les services policiers de la nation crie Opaskwayak et ceux de la collectivité autochtone de Nelson House;
- un nouveau soutien de plus de 350 000 dollars pour le système de notification des victimes et de localisation des délinquants, dont le but est d'informer les victimes des dates de comparution devant le tribunal, de l'issue des procès et d'autres renseignements liés à leur cas;
- des ressources pour la mise en œuvre permanente du programme Faire volte-face, le premier programme provincial du genre au Canada, afin d'intervenir de façon efficace auprès des enfants de moins de 12 ans qui ont des démêlés avec la justice et de veiller à ce qu'il y ait des conséquences concrètes;
- des ressources destinées à élargir le programme SécurAide, dont l'objectif est de fournir des dispositifs de sécurité aux personnes âgées à faible revenu;
- un soutien accru offert dans les régions aux enfants victimes, par l'entremise des Services aux victimes.

Notre gouvernement reconnaît également qu'il doit s'attaquer aux défis auxquels fait face le système judiciaire. Depuis 2001, il a haussé de 30 % le financement accordé à la Société d'aide juridique.

Cette année, les ressources accordées à la Société d'aide juridique augmenteront de nouveau. Il reste toutefois à surmonter des défis importants, dont

ceux liés aux dépenses élevées occasionnées par les causes à haute visibilité et les causes impliquant plusieurs accusés. Des changements seront apportés en vue de préserver la raison d'être de la Société d'aide juridique, qui est de veiller à fournir des services de représentation juridique à toute personne ne pouvant pas autrement se le permettre.

Bâtir nos communautés

Monsieur le Président, nous restons déterminés à fournir des possibilités de développement communautaire et économique à toutes les régions de la province. Par l'entremise du Budget 2004, nous prévoyons l'attribution de ressources pour être en mesure de mettre à profit les stratégies de croissance que nous avons élaborées en travaillant avec la population en général, les aînés, les producteurs agricoles, les éducateurs et les chefs de file du secteur des affaires.

Dans les régions rurales du Manitoba, nous continuerons à investir dans les domaines des sciences biologiques, des nutraceutiques et du développement des produits alimentaires.

Nous offrirons de nouvelles ressources aux étudiants, aux entrepreneurs et aux producteurs agricoles des régions rurales. Nous continuerons à soutenir nos éleveurs de bétail aux prises avec la crise de la maladie de la vache folle.

Nous effectuerons les investissements nécessaires afin de réunir les connaissances et la technologie essentielles pour que les régions rurales du Manitoba puissent prospérer à l'ère de la nouvelle économie.

Nous continuerons à investir dans les soins de santé et l'aide aux familles, dans le but d'améliorer la qualité de vie des Manitobaines et Manitobains partout dans la province.

Dans le Nord du Manitoba, nous continuerons à travailler fort pour mettre en œuvre les objectifs exposés dans notre Stratégie de développement du Nord, qui vise à saisir les possibilités de développement des ressources humaines et naturelles de cette région.

Nous prévoyons des ressources pour le Fonds de développement économique et de mise en valeur des ressources pour les Autochtones. Ce Fonds soutient notre Stratégie de développement du Nord dans le cadre d'initiatives telles que celle relative au Centre de diversification des ressources forestières du Nord.

Nous consacrerons également des ressources à la mise en œuvre d'une Initiative d'alimentation saine dans le Nord, dans le but d'encourager la production traditionnelle locale d'aliments et d'améliorer la nutrition des familles.

Dans le Budget 2004, l'infrastructure des régions du Nord demeurera l'une de nos priorités, ce qui englobe les chemins d'hiver, les aéroports et d'autres éléments de l'infrastructure des transports. En outre, nous mettrons en œuvre des initiatives visant l'amélioration de la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées.

Le Budget 2004 continue d'appuyer les travaux d'amélioration des installations communautaires à l'échelle de la province. Les trois ordres de gouvernement contribueront à la construction ou

Appuyer les producteurs agricoles

La détection de la maladie de la vache folle dans un seul bovin en Alberta a résulté en de nombreuses difficultés pour les éleveurs de bétail manitobains et pour l'économie des régions rurales. La province :

- a libéré plus de 180 millions de dollars pour aider les agriculteurs. À ce jour, plus de 93 millions de dollars ont été remis aux éleveurs touchés par la crise de la maladie de la vache folle sous forme de prêts à faible taux d'intérêt, de prime à l'abattage et de subventions de transport;
- a œuvré à l'établissement d'une usine de traitement et de récupération animale pour vaches et taureaux, gérée par les éleveurs et installée au Manitoba;
- a signé l'Accord national de mise en œuvre du cadre stratégique pour l'agriculture, ce qui a produit 50,3 millions de dollars au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin d'aider les agriculteurs cette année.

l'agrandissement de centres de loisirs importants à Thompson, au Pas et à Dauphin.

Nous poursuivons également nos efforts de revitalisation des zones urbaines importantes. Il y a un regain de confiance, d'énergie et d'enthousiasme dans les villes manitobaines. À Brandon et à Thompson, des programmes tels que Quartiers vivants et Lighthouses font toute la différence.

Brandon connaît une période de croissance rapide en fait de population, d'investissements et de possibilités de développement.

Nous y avons récemment célébré l'ouverture d'un nouveau centre ultramoderne, le Centre régional de santé de Brandon.

Le premier appareil d'imagerie par résonance magnétique à l'extérieur de Winnipeg sera installé à Brandon.

Des améliorations sont en train d'être apportées au Keystone Centre grâce à l'aide de la Province.

De nouveaux programmes et de nouvelles installations à l'Université de Brandon et au Collège communautaire Assiniboine facilitent l'accès des étudiants de la région de l'Ouest à des possibilités de formation de qualité.

Et nous continuerons à travailler avec la communauté à déterminer quelles sont les meilleures options pour l'aménagement de l'ancien site du Centre de santé mentale de Brandon.

À Winnipeg, des initiatives majeures, tant du secteur privé que du secteur public, sont en cours : citons notamment le nouveau complexe de sport et de loisir et le Centre des sciences de la santé. Les travaux de planification du Musée canadien des droits de la personne sont en cours et le nouvel édifice d'Hydro-Manitoba au centre-ville fait également partie des projets.

La troisième phase du campus du centre-ville du collège Red River est terminée. À l'Université du Manitoba, on poursuit la construction d'un nouveau centre du génie et des technologies de l'information, d'une valeur de 52 millions de dollars, et du Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels, dont le coût s'élèvera à 25 millions de dollars.

L'immigration au Manitoba

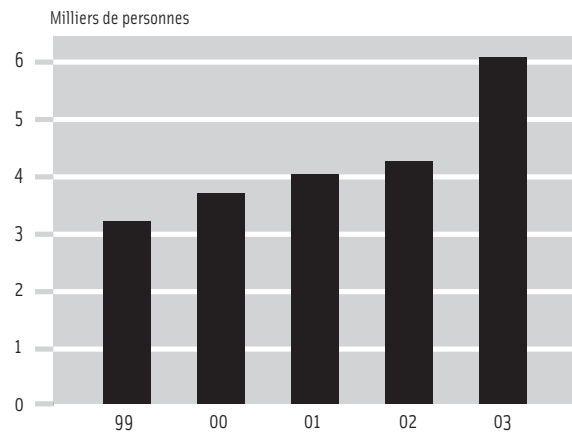
Des progrès historiques ont été enregistrés en 2003.

- La migration nette totale a atteint son plus haut niveau en 20 ans.
- La population manitobaine a augmenté de 7 584 personnes, soit la plus grosse augmentation depuis 1986.
- Près de 6 500 immigrants internationaux sont entrés au Manitoba, un nombre inégalé depuis 1990.
- Le programme Candidats du Manitoba a aidé à accueillir plus de 3 000 candidats accompagnés de leurs familles, ce qui représente près de la moitié de l'immigration totale dans la province.
- Les responsables du volet gens d'affaires du programme Candidats du Manitoba ont approuvé l'immigration de 172 entrepreneurs représentant un investissement potentiel de 64 millions de dollars et la promesse de 450 nouveaux emplois.

Notre contribution de 50 millions de dollars à la campagne de financement Building on Strengths de l'Université du Manitoba, la plus importante campagne de levée de fonds de l'histoire du Manitoba pour l'enseignement postsecondaire, a contribué à obtenir un montant supplémentaire de 187 millions de dollars du secteur privé, pour un total de 237 millions de dollars.

Dans notre capitale, le marché du logement est en pleine croissance. Le Budget 2004 prévoit des ressources afin que la population puisse continuer à bénéficier de nouveaux logements à prix abordable.

Immigration internationale nette au Manitoba



Source : Statistique Canada

Monsieur le Président, l'une des principales forces du Manitoba est sa collectivité multiculturelle, diversifiée et dynamique. Le Budget 2004 prévoit des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de notre Stratégie de promotion de l'immigration.

Le Manitoba a maintenant un rôle plus important à jouer dans la planification de l'immigration provinciale, à la suite du renouvellement, en juin 2003, de l'Entente Canada-Manitoba sur l'immigration.

Afin de faciliter l'établissement des immigrants dans notre province et de leur offrir une formation linguistique, les gouvernements du Canada et du Manitoba augmenteront les ressources accordées au Programme manitobain d'intégration des immigrants.

Nous travaillons en vue d'accroître le nombre d'immigrants pouvant s'installer au Manitoba. Mais

nous travaillons également très fort afin d'attirer un plus grand nombre de touristes dans notre province.

La contribution du tourisme à l'économie de la province vaut environ 1,4 milliard de dollars, et cette industrie emploie directement ou indirectement quelque 60 000 Manitobains et Manitobaines. Nous avons présenté un projet de loi qui prévoit la création d'un organisme gouvernemental indépendant, semblable à la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore, ayant la flexibilité requise pour mettre à profit de nouvelles possibilités de tourisme au moyen de partenariats entre les secteurs privé et public.

En travaillant avec l'industrie du tourisme et en s'inspirant de l'expérience des autres provinces, nous pouvons faire en sorte que ce secteur important de notre économie continue à se développer et à prendre de l'essor.

Conservation et gérance de l'eau

Une abondance d'eau douce propre, de plages magnifiques, de régions sauvages intactes, de parcs vierges et d'installations récréatives : voilà un des importants avantages du Manitoba. Nous savons que nous devons continuer à préserver et à améliorer la beauté naturelle de notre province.

Notre engagement envers la qualité de l'eau tient compte de tous les aspects de l'eau, de la source jusqu'au robinet. Le mandat du nouveau ministère de la Gestion des ressources hydriques - le premier de ce genre au Canada - est la protection et la gestion de notre eau.

Les investissements de la Province dans le Nord

- Le Centre de diversification des ressources forestières du Nord, au Pas, travaille à établir un équilibre entre la demande croissante de produits forestiers sauvages, naturels et non ligneux et la relève du défi que pose la création de possibilités économiques viables dans les régions isolées.
- L'option pour les dialysés de la région d'Island Lake, dans le Nord du Manitoba, de recevoir leurs traitements plus près de chez eux, grâce à une nouvelle unité de santé rénale et de traitement à Garden Hill d'un coût de 5,2 millions de dollars.
- Près de 11 millions de dollars consacrés à la mise sur pied d'un nouveau service d'urgence ainsi qu'à d'autres améliorations, et à l'achat de nouvel équipement, y compris un nouveau tomodensitomètre pour l'hôpital général de Thompson.
- Des investissements dans l'Initiative de développement de la porte d'accès de Churchill afin d'assurer l'exploitation de la ligne de chemin de fer de la Baie d'Hudson et du port de Churchill pendant la saison 2004.

Nous avons proclamé certaines des mesures législatives les plus rigoureuses de l'Amérique du Nord pour la protection de l'eau potable. De plus, nous avons offert des subventions pour les tests de qualité de l'eau, rendu obligatoire la formation des agents responsables de la qualité de l'eau, embauché 12 nouveaux agents pour le service de l'eau potable et 16 inspecteurs de bétail, et investi 50 millions de dollars en infrastructure pour l'eau potable et les égouts.

Le Budget 2004 prévoit un soutien important pour l'amélioration continue des ressources hydriques du Manitoba.

Des ressources sont prévues pour appuyer le Programme de gérance du lac Winnipeg, afin de trouver des moyens de réduire la quantité de nutriments nuisibles dans le lac.

Nous avons présenté la *Loi sur la protection des eaux*, afin de mettre en œuvre des mesures plus efficaces de protection des sources d'eau et des écosystèmes aquatiques, de définir un cadre de planification intégrée fondé sur le bassin hydrographique, et de permettre la mise sur pied du Conseil manitobain de l'eau et du Fonds de gestion des ressources hydriques.

À cette loi s'ajouteront des modifications aux autorisations d'exploitation d'élevage et l'engagement de la Province à respecter les normes recommandées par la Commission de protection de l'environnement en ce qui concerne le traitement des eaux usées à Winnipeg et à Brandon.

Après consultation du public, nous consacrerons des ressources à l'élaboration de nouveaux règlements et à la mise en œuvre de cette loi d'avant-garde cette année.

Nous consacrerons des ressources au soutien du Programme de gestion du bétail afin de définir des responsabilités supplémentaires au niveau de l'inspection et de l'application de la loi. Dans le but d'aider les exploitations agricoles à investir dans l'achat d'équipement permettant la réduction des odeurs produites par les déchets organiques, nous

introduisons un crédit d'impôt à la lutte contre les odeurs, qui sera de dix pour cent.

Le Dakota du Nord a récemment entrepris un projet de déviation de cours d'eau qui pourrait être nuisible à nos rivières et à nos lacs. En collaboration avec d'autres gouvernements et des particuliers préoccupés par la situation des deux côtés de la frontière, nous avons réagi en entamant une contestation judiciaire.

En 1997, Winnipeg a évité de justesse une inondation catastrophique qui aurait pu entraîner des dégâts coûtant plus de six milliards de dollars à la Province. Le risque auquel la ville de Winnipeg est exposée se chiffre toujours à environ 80 millions de dollars par an, pertes commerciales non comprises, si aucune mesure de protection supplémentaire n'est prise.

C'est donc avec plaisir que je signale le début des travaux de la première phase d'élargissement du canal de dérivation, dont le coût sera de 240 millions de dollars.

Ce projet d'élargissement doublera pratiquement la capacité du canal de dérivation et améliorera considérablement le niveau de protection de la ville de Winnipeg contre les inondations. Winnipeg est actuellement protégée contre les inondations à récurrence de 90 ans, comme celle de 1997 : après l'expansion du canal de dérivation, elle sera protégée contre les inondations à récurrence de 700 ans, c'est-à-dire comme celle de 1826, soit l'inondation la plus importante qu'on a jamais observée au Manitoba. Cette capacité accrue sera également bénéfique aux propriétés situées en amont.

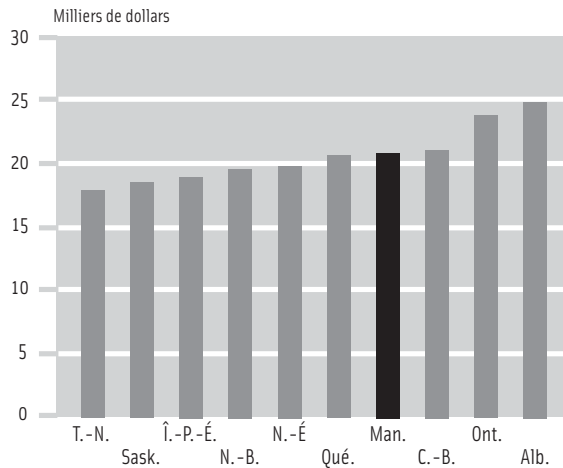
Ce projet d'immobilisations d'une valeur totale de 660 millions de dollars générera des possibilités économiques pour les communautés, les entreprises et les travailleurs de la province. Il permettra la création directe et indirecte de milliers d'emplois dans l'économie locale pendant la période des travaux, qui durera six ans, et engendrera pour les générations à venir des possibilités récréatives à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.

La Province a également mis des ressources de lutte contre les inondations à la disposition des membres de la Première nation de Peguis, dont la communauté a été inondée par les eaux de la rivière Fisher. Une priorité importante de notre gouvernement est la négociation d'une initiative fédérale-provinciale à coûts partagés visant à améliorer la prévision et la prévention des inondations, ainsi que les mesures de réparation des dommages causés par ces inondations, dans la région de la rivière Fisher, y compris sur les terres de la Première nation de Peguis.

Pour mettre davantage en valeur les nombreux atouts naturels du Manitoba, nous avons créé cinq nouveaux parcs provinciaux depuis 1999 : ensemble, les parcs de la Vallée-de-la-Pembina, de la Rivière-Caribou, du Monastère-des-trappistes, Atikaki sud et Criddle/Vane Homestead représentent plus de 800 000 hectares. Nous avons également récemment signé une entente visant à établir le parc des Basses-Terres du Manitoba, qui sera le prochain parc national canadien à être créé.

Nous réserverons 350 000 dollars à l'Initiative de développement de lotissements pour chalets et

Revenu personnel disponible par habitant 2002



Source : Statistique Canada, comptes publics provinciaux, avril 2003

d'emplacements de camping dans les parcs provinciaux, et augmenterons les fonds consacrés à la sécurité des plages à 225 000 dollars. De plus, l'Initiative des zones protégées se verra attribuer un financement de 100 000 dollars pour le maintien de notre réseau de zones protégées.

L'économie manitobaine

Les points forts de l'économie manitobaine demeurent notre diversité et la capacité de notre population et de nos entreprises à innover, à moderniser et à s'adapter rapidement aux situations changeantes.

Ces points forts nous ont permis de faire face aux défis qui se sont présentés au cours de l'année écoulée.

Le Manitoba en construction

- Le centre MTS d'un coût de 133 millions de dollars et pouvant accueillir 15 000 personnes est en cours de construction.
- Le Centre d'ingénierie et des technologies de l'information de l'Université du Manitoba se voit attribuer 52 millions de dollars.
- 19 millions de dollars sont consacrés au projet de la Bibliothèque du Millénaire, qui est en cours de réalisation.
- Un complexe de bureaux d'un coût de 15 millions de dollars et situé au centre-ville est en cours de planification.
- 14 millions de dollars sont consacrés à l'Installation de partenariat industriel située à côté du Centre for Biodiagnostics du Centre national de recherche.
- La nouvelle tour à bureaux qu'Hydro-Manitoba prévoit de construire au centre-ville est en cours de planification.

Parmi les accomplissements du Manitoba en 2003, citons les suivants :

- une croissance globale de l'économie de 1,9 %, inférieure aux attentes initiales mais supérieure à la moyenne nationale;
- une croissance démographique de 7 584 habitants, notre meilleure performance depuis 1986;
- une migration nette de 1 055 jeunes de 15 à 24 ans, soit notre meilleur résultat depuis 1984;
- un taux de chômage de 5,0 %, soit le taux le plus bas au Canada;

- un nouveau record en matière d'investissements, avec une valeur totale de plus de six milliards de dollars;
- une augmentation de 16,3 % des mises en chantier de logements pour l'ensemble de la province;
- une croissance de 3,1 % du revenu disponible des particuliers, ce qui représente une croissance supérieure à la moyenne nationale;
- le taux d'inflation le plus bas au Canada.

Entre 2000 et 2003, il s'est créé en moyenne 6 500 emplois par an au Manitoba, soit le double de la moyenne de la décennie précédente. Sur ce nombre, 5 100 étaient des emplois à temps plein.

Les prévisions pour la prochaine année sont également prometteuses :

- le taux de croissance réelle du Manitoba devrait atteindre 2,9 % en 2004, soit un taux égal à la moyenne nationale;
- on prévoit une augmentation du total des investissements de capitaux de 5,4 % en 2004, ce qui mettra le Manitoba en troisième place parmi toutes les provinces et le fera dépasser l'augmentation nationale prévue, qui est de 3,1 %;
- on anticipe une augmentation de 2,2 % des investissements privés au Manitoba en 2004, un chiffre supérieur à la prévision nationale, qui est de 2,0 %;
- on estime que le total des investissements de capitaux au Manitoba atteindra 6,3 milliards de dollars en 2004, dont plus de 70 % en investissements privés; le total des investissements de capitaux dans notre province a augmenté de 22 % depuis 1999.

En 2003, le secteur manitobain du logement a affiché une croissance importante pour la troisième année de suite, les mises en chantier ayant augmenté de plus de 16 %. Au cours des trois dernières années, le nombre total de mises en chantier a augmenté de 64 % au Manitoba.

Il est à noter que le nombre de logements à plusieurs unités a augmenté de plus de 73 % l'année dernière, ce qui représente le meilleur résultat au Manitoba depuis 1989.

Depuis 1999, le prix moyen d'une maison a augmenté de 24 % dans l'ensemble de la province, un signe certain de la bonne santé de notre économie.

Comme toutes les provinces, le Manitoba a dû récemment faire face à des défis de taille, mais les fondations de notre économie demeurent solides et le pronostic est positif.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Conseil consultatif économique du premier ministre. Ce conseil, qui rassemble des chefs de file des secteurs des affaires, du travail, de l'éducation et de la communauté, et des dirigeants de la communauté autochtone, fait des recommandations au gouvernement sur les questions économiques importantes et participe à une réflexion créatrice sur les atouts du Manitoba et les défis auxquels il fait face.

Nous avons établi, sous l'égide du Conseil consultatif économique du premier ministre, un conseil d'investissement local rassemblant plusieurs intervenants, afin de travailler avec la collectivité

à l'établissement de relations plus suivies avec les établissements d'investissement, entre autres les caisses de retraite et les sociétés de gestion de capitaux permanents, dans le but d'accroître les investissements locaux.

Le groupe de travail du Conseil qui se consacre au développement économique autochtone et à l'emploi travaille à stimuler le développement économique de la communauté autochtone et à créer de nouvelles possibilités pour celle-ci.

Vers la fin de cette année, ce groupe de travail tiendra un Sommet sur le développement économique autochtone, qui sera organisé sur le même modèle réussi que le Sommet manitobain du siècle, avec comme objectif la création de nouvelles possibilités et de partenariats efficaces avec les communautés autochtones.

Tirer parti de notre atout énergétique

Le Manitoba est toujours à l'avant-garde du pays en ce qui concerne le dossier du changement climatique et la mise au point de sources d'énergie propre.

Nos ressources hydroélectriques abondantes, écologiquement saines et renouvelables demeurent un atout de premier ordre. Hydro-Manitoba offre des tarifs d'électricité parmi les plus bas du monde et a fait preuve d'une fiabilité exemplaire.

La Commission de protection de l'environnement étudie à l'heure actuelle le projet de construction du barrage Wuskwatim, dont la capacité serait de 200 mégawatts.

Cet investissement d'une valeur de 900 millions de dollars représenterait le projet de construction d'immobilisations le plus important depuis plus d'une décennie.

Notre gouvernement étudie les possibilités qui se présentent à l'est (en Ontario) et au sud de la province (aux États-Unis) afin d'encourager un plus grand nombre de ventes de grandes quantités d'énergie, lesquelles pourraient avoir pour effet une croissance importante du secteur de l'hydroélectricité et de l'emploi.

Le Toronto Star a fait la recommandation suivante : « L'Ontario, qui perdra presque la moitié de ses centrales électriques au cours des douze prochaines années en raison de leur vétusté, devrait sérieusement envisager l'achat d'autant d'électricité manitobaine que possible. »

En collaboration avec d'autres organisations, Hydro-Manitoba fait à l'heure actuelle des tests de contrôle dans plus de 16 endroits de la province afin de déterminer les possibilités qui existent. Le projet de parc d'éoliennes de Saint-Léon, dont la capacité prévue serait de 99 mégawatts, représenterait le projet le plus important de ce type au Canada et un investissement de 190 millions de dollars en milieu rural au Manitoba.

Nous consacrons beaucoup d'efforts à la diversification de l'économie rurale et à la résolution des problèmes posés par le changement climatique au moyen d'une augmentation de la production d'éthanol. Par l'intermédiaire de l'Office manitobain de l'éthanol, nous faisons le nécessaire pour coordonner la croissance

de l'industrie et encourager le développement de l'éthanol manitobain.

Nous prenons également les mesures nécessaires pour réduire notre consommation d'énergie, avec la mise sur pied d'une nouvelle agence polyvalente qui aidera les Manitobains et Manitobaines à réduire leurs factures énergétiques en profitant des excellents résultats du programme Éconergique d'Hydro-Manitoba. Cette agence permettra d'économiser de l'électricité, qui pourra alors être vendue sur des marchés lucratifs d'exportation, de réduire les importations de gaz naturel et de diminuer la consommation d'eau.

Bâtir grâce à la recherche et à l'innovation

La recherche et le développement sont des éléments clés de notre économie qui favorisent la croissance et la diversification, et qui nous permettent d'atteindre un meilleur niveau de vie. Le Manitoba a connu beaucoup de succès dans ce domaine, en particulier dans le secteur des sciences de la vie.

Au cours des deux dernières années, notre province a profité d'une augmentation de 40 % du nombre des entreprises dont les activités sont axées sur les sciences de la vie. Alors que la population du Manitoba représente approximativement 4 % de la population canadienne, la province du Manitoba rassemble environ 10 % des activités biotechnologiques nationales.

L'Université du Manitoba est déjà l'un des établissements de recherche les plus importants du Canada, avec plus de 20 centres de recherche. Le nombre de brevets

enregistrés par l'université a quadruplé, passant de 11 à 40 brevets en trois ans. Les chercheurs de l'Université ont produit 2,4 millions de dollars de revenu l'année dernière grâce à ces brevets, et plus de 8 millions au cours des cinq dernières années.

Le SmartPark, qui rassemble à l'Université du Manitoba une communauté d'innovateurs dont les activités sont axées sur les sciences de la vie, les matériaux composites et les technologies de l'information et de la communication, continue à s'agrandir et comprend maintenant :

- l'agrandissement de l'entreprise Cangene Corporation, au coût de 8,5 millions de dollars;
- un investissement de six millions de dollars dans la construction de deux bâtiments à locataires multiples, à côté desquels il est prévu de construire un troisième bâtiment au coût de six à huit millions de dollars en 2004;
- un incubateur (Incubat) où de nouvelles entreprises sont mises sur pied.

Hartney, Winnipegosis et St-Pierre-Jolys figurent parmi les communautés qui ont maintenant accès à Internet par le truchement de connexions à grande vitesse et à bande large. Nous continuons à travailler avec le secteur privé et les organismes communautaires afin d'offrir ces services dans les régions de la province où ils n'existent pas actuellement.

Grâce à notre expertise en recherche, le Manitoba a pris un rôle de chef de file dans la lutte contre le SRAS, la maladie de la vache folle, le virus du Nil occidental et les nouveaux défis qui se présentent dans le domaine de la santé.

Le gouvernement fédéral est en train de décider où sera installé le centre canadien pour le contrôle des maladies, et nous croyons qu'il serait logique de choisir le Manitoba, où se trouve déjà le seul laboratoire de niveau 4 du pays, comme principal centre d'excellence de recherche dans le domaine des maladies infectieuses.

Aucune autre province et aucun autre territoire au Canada ne possèdent la combinaison unique de partenariats de recherche, de capacité scientifique, d'infrastructure et de professionnels compétents qu'offre le Manitoba.

Le Budget 2004 prévoit 250 000 dollars pour poursuivre le travail que nous effectuons avec le gouvernement fédéral et les experts en biotechnologie, afin de garantir que cet important institut national soit établi ici même, au Manitoba.

Taxes et impôts

Grâce à ses réductions fiscales à l'intention des particuliers introduites dans ses quatre derniers budgets, notre gouvernement a permis aux Manitobains et Manitobaines de réaliser une épargne annuelle de 301 millions de dollars. Quant aux entreprises, les réductions fiscales qui leur sont accordées s'élèvent à un total annuel de 74 millions de dollars.

Le présent Budget confirme la diminution, dès cette année, de 6 % du taux de prélèvement dans la tranche d'imposition intermédiaire, ce qui représente pour les contribuables du Manitoba une économie annuelle

de 39 millions de dollars. Cet allègement fiscal est entré en vigueur en janvier 2004.

Dans la lignée des mesures introduites dans le Budget du gouvernement fédéral, le Budget 2004 du Manitoba fournit, de façon ciblée, un allègement fiscal supplémentaire de l'impôt sur le revenu des particuliers.

- Le crédit d'impôt en matière d'éducation sera modifié afin d'inclure les employés qui poursuivent à leurs propres frais des études liées à leur carrière.
- Une nouvelle déduction tiendra compte des coûts supplémentaires que doivent engager les personnes handicapées à des fins d'emploi ou d'études.
- Le système fiscal du Manitoba tiendra mieux compte de certaines dépenses, médicales ou liées à un handicap, que doivent engager les soignants des personnes handicapées au nom de ces dernières.
- Les militaires et les policiers dont l'affectation à l'étranger comporte de grands risques seront exonérés d'impôt en ce qui concerne leur revenu d'emploi, jusqu'à une certaine limite.

Je suis heureux d'annoncer plusieurs nouvelles mesures qui rendront le climat d'affaires au Manitoba encore plus concurrentiel.

- Le crédit d'impôt pour l'industrie cinématographique du Manitoba est prolongé d'une autre période de trois ans. Diverses mesures vont améliorer ce crédit d'impôt, y compris une prime à la production fréquente de films et, dans le but d'encourager le tournage à l'extérieur de Winnipeg, une mesure d'incitation à la production en milieu rural et dans le Nord.

- Le taux d'amortissement du matériel informatique, y compris le matériel des réseaux de données, augmentera de 50 % pour fins fiscales afin d'encourager les investissements des entreprises dans ce domaine.
- Le crédit d'impôt temporaire à l'exploration minière sera prolongé d'une autre année.
- La période de report prospectif des pertes autres qu'en capital passera de sept ans à dix ans. La même prolongation de période de report prospectif s'appliquera au crédit d'impôt à l'investissement manufacturier, au crédit d'impôt pour la recherche et le

développement, et au crédit d'impôt au développement de l'entreprise communautaire. Le gouvernement autorisera également ce report de dix ans dans le cas du crédit d'impôt à l'enseignement coopératif.

Le Budget 2004 donne suite à notre plan à long terme d'atteindre des réductions fiscales durables.

- En 2001, nous avons présenté la première diminution du taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le taux est progressivement passé de 17 % à 15,5 % en janvier 2004, et il descendra à 15,0 % en 2005.

Cadre financier à moyen terme

	2003-2004 ¹	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
			(Millions de dollars)		
Recettes	7 279	7 571	7 849	8 051	8 408
Dépenses					
Programmes	7 135	7 233	7 420	7 633	7 871
Coût de la dette publique	256	239	275	293	293
Total	7 391	7 472	7 695	7 926	8 164
Recettes nettes (dépenses)	(112)	99	154	125	244
Ajustement pour dépenses liées aux situations d'urgence	75				
Transferts interfonds					
Remboursement de la dette	(96)	(96)	(110)	(110)	(110)
Fonds de stabilisation des recettes	138	0	(34)	(5)	(124)
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	5	3	10	10	10

Note (1) : Prévisions ajustées pour le troisième trimestre

Le Cadre financier à moyen terme reflète les hypothèses et les prévisions actuelles. Si les circonstances futures s'en éloignent, les décisions budgétaires refléteront les nouvelles circonstances.

État comparatif des recettes, des dépenses et des transferts, et solde budgétaire

2004-2005 et 2003-2004

	Budget 2004-2005	Prévisions 2003-2004	Budget 2003-2004	Écart positif/ (négatif) entre les prévisions 2003-2004 et le Budget 2004-2005		Écart positif/ (négatif) entre le budget 2003-2004 et le Budget 2004-2005	
		(Millions de dollars)		(Millions de dollars)	%	(Millions de dollars)	%
Recettes							
Autonomes	5 124	4 774	4 806	350	7,3	318	6,6
Transferts fédéraux	2 447	2 505	2 496	(58)	(2,3)	(49)	(2,0)
Total des recettes	7 571	7 279	7 302	292	4,0	269	3,7
Dépenses							
Programmes	7 233	7 135	7 037	98	1,4	196	2,8
Service de la dette	239	256	271	(17)	(6,6)	(32)	(11,8)
Total des dépenses	7 472	7 391	7 308	81	1,1	164	2,2
Recettes nettes/ (Dépenses)	99	(112)	(6)	211		105	
Ajustement pour dépenses liées aux situations d'urgence	0	75	0	(75)		0	
Transferts interfonds							
Remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite	(96)	(96)	(96)	0		0	
Fonds de stabilisation des recettes	0	143	48	(143)		(48)	
Retraitement	0	(5)	64	5		(64)	
Solde, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire	3	5	10	(2)		(7)	

- Nous élevons de nouveau le plafond des bénéficiaires imposables des petites entreprises, pour la troisième année de suite; il sera élevé de nouveau en 2005, passant alors à 400 000 \$.
- Dans le but d'encourager les entreprises de toute taille à investir, nous accorderons aux corporations une exemption d'impôt sur leurs cinq premiers millions de dollars de dépenses en capital.

Dans le but de protéger les services essentiels, le Budget 2004 atteint un point d'équilibre entre de nouveaux gains d'efficacité, une réduction des dépenses et des recettes supplémentaires. Nous comprenons qu'il faudra modifier l'imposition des entreprises afin de contribuer au financement de la réduction du taux général de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. Et nous sommes en voie de conformer plus étroitement l'assiette de l'impôt sur le capital des établissements bancaires à celles des provinces voisines et du gouvernement fédéral. En conformité avec beaucoup d'autres provinces, le Manitoba appliquera la taxe sur les ventes au détail aux services légaux et comptables, ainsi qu'aux services dans le domaine de l'architecture, du génie et de la sécurité.

Nous annonçons aujourd'hui que le taux général d'imposition des bénéficiaires des sociétés sera abaissé à 14,5 %, et que celui des petites entreprises sera abaissé à 4,5 %.

Pour la première fois depuis la fin des années 1980, la marge commerciale des produits de la Société des alcools du Manitoba sera également modifiée.

Si on ajoute aux mesures annoncées antérieurement qui entrent en vigueur cette année les modifications fiscales du présent Budget, ces dernières n'ont, dans l'ensemble, aucune incidence sur les revenus des contribuables du Manitoba.

Notre plan financier

Le Budget 2004 prévoit un solde positif de trois millions de dollars. Pour la première fois depuis 1996, il n'y aura aucun prélèvement du Fonds de stabilisation des recettes. Le Budget 2004 affecte également un autre versement de 96 millions de dollars au remboursement de la dette et à la réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Au cours des cinq dernières années, l'obligation de rendre compte à la population du Manitoba a été mieux observée par la présentation de rapports plus transparents et plus complets. Nous avons produit le premier rapport gouvernemental annuel - un élément essentiel du cycle de l'obligation redditionnelle - et nous avons introduit de meilleures pratiques comptables au chapitre de l'acquisition d'immobilisations. En plus des états financiers abrégés, nous présentons maintenant des budgets sommaires qui se rapportent à l'ensemble de l'entité comptable de l'administration publique, y compris en ce qui concerne l'obligation, non capitalisée pendant 40 ans, découlant des régimes de retraite.

À compter du présent Budget, deux changements additionnels démontrent bien notre engagement à améliorer sans cesse la présentation de l'information financière. Conformément aux normes du Conseil sur la

comptabilité dans le secteur public, nous introduisons dans le Budget 2004 une nouvelle pratique comptable relative à la capitalisation des immobilisations d'infrastructure. Cette politique reflète d'autres changements que nous avons faits précédemment pour certaines acquisitions d'immobilisations.

Dans les documents budgétaires de cet exercice, nous présentons également un cadre financier à moyen terme sous forme de sommaire. Nous croyons que cette information additionnelle aidera la population du Manitoba à mieux comprendre nos plans d'avenir pour le gouvernement dans son ensemble.

À moyen terme, nos prévisions indiquent un solde positif des comptes courants en 2004-2005. De même, un solde positif, dans l'ensemble, pour nos sociétés de la Couronne, y compris Hydro-Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba et la Société d'assurance-récolte du Manitoba. Nous continuons à nous attaquer à l'obligation découlant des régimes de retraite, obligation non capitalisée pendant 40 ans, par des mesures de capitalisation intégrale du régime de retraite de chaque nouveau fonctionnaire, en plus de réduire ladite obligation par un versement annuel.

Le cadre financier à moyen terme prévoit que les soldes positifs vont se poursuivre dans les années à venir.

Conclusion

Monsieur le Président, nous nous souviendrons de l'exercice qui vient de se terminer comme d'une année remplie de grands défis. Mais nous avons pu constater

encore une fois que, confronté à un pareil test, le Manitoba a les qualités d'endurance, de compétence et de leadership requises pour relever ces défis avec succès. En partenariat avec tous les Manitobains et Manitobaines, nous sommes en voie de créer un avenir meilleur pour toutes les communautés de notre province.

Nous ne nous sommes pas laissés détourner de nos objectifs communs : de meilleurs soins de santé, plus de possibilités éducatives, des familles plus solides et des communautés plus sûres. Notre économie est en pleine croissance, la confiance des consommateurs est élevée, notre marché de l'habitation est vigoureux, et notre immigration a atteint un niveau historique.

Pendant cinq années de suite, nous avons équilibré notre Budget, réduit la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite, et investi dans les programmes que la population juge prioritaires. Notre gouvernement a également pris des mesures concrètes pour accroître son efficacité et demeurer une des administrations les plus abordables du Canada.

Le Budget 2004 s'appuie sur les solides progrès des dernières années. En relevant les défis d'aujourd'hui, nous assurons de meilleures possibilités pour l'avenir et pour la prochaine génération de Manitobains et Manitobaines.